



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2007/CE, Article 31

Page :1
Révision nr :2
Date:22/06/2011
Remplace :0/0/0

TENSIO S

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

- 1.1 Nom commercial : **TENSIO S**
AMM n° 9800389
- 1.2 Utilisation du produit : Adjuvant pour bouillie herbicide
- 1.3 Fournisseur : **S.D.P – 2 rue des Tilleuls – 02320 PINON**
Tél. : 03 23 80 10 18 – Fax : 03 23 80 21 66
sdp@s-d-p.fr www.s.d.p.fr
- 1.4 Centre Anti-Poison : ORFILA – Tél : 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers :



Dangereux pour l'environnement
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :

R 51/53 : Toxique pour l'environnement

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Description chimique : Amine grasse de suif éthoxylée

Nom de la substance	Contenance	CAS / EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) R
Amine grasse éthoxylée	45-65%	61790-82-7	Xn	22 - 38 - 41
Acide phosphorique	30-40%	13598-36-2	C	34

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Après inhalation excessive

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau

Retirer tout vêtement contaminé. Laver immédiatement à l'eau avec du savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux

Rincer abondamment à l'eau. Retirer les lentilles de contact. Demander un avis médical si des troubles persistent.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2007/CE, Article 31

Page :2
Révision nr :2
Date:22/06/2011
Remplace :0/0/0

Après ingestion

Rincer la bouche, boire de l'eau. Ne rien faire absorber à une personne inconsciente. Consulter un médecin si les troubles persistent.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produits de combustion

CO, CO₂

Moyens d'extinction

Traitement contre un feu d'huile : mousse, extincteur à poudre ou CO₂.

Moyen prohibé

Jet d'eau

Équipement de protection spécifique

Aucune mesure particulière n'est requise.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Port des équipements de protection individuels usuels pour la manipulation de produits chimiques.

Précautions pour l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières, égouts, alerter les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage

Récupérer le produit avec un produit absorbant non combustible. Placer les résidus dans des containers en vue de leur élimination conformément à la réglementation en vigueur.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Aucune précaution particulière n'est demandée autre que les recommandations d'usage pour la manipulation de produits chimiques.

Stockage

Pas de recommandation spécifique. Protéger le produit contre le gel.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Aucune limite n'a été établie.

Protection respiratoire

Pas de recommandations précises, assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Protection des mains

Pas de recommandations précises

Protection de la peau

Pas de recommandations précises

Protection des yeux



Lunettes de sécurité avec protections latérales. Ne pas garder les verres de contact.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2007/CE, Article 31

Page :3

Révision nr :2

Date:22/06/2011

Remplace :0/0/0

9. PROPRIETES CHIMIQUES ET PHYSIQUES :

État physique à 20°C	Liquide
Couleur	Marron
Odeur	Huileuse
Point de fusion	2°C
Point d'ébullition	App. 100°C
Point d'éclair	Pas significatif
Température d'auto inflammation	Supérieure à 100°C en vase fermé
Propriété explosive	Pas connue
Densité à 20°C	App. 1,061
Solubilité dans l'eau	Soluble
Solubilité dans d'autres solvants	Pas déterminée
Valeur de pH	5 à 7 (10% dans l'eau)
Viscosité à 20°C	App. 220mPa.s

10. STABILITE ET REACTIVITE:

Stabilité chimique	Pas de décomposition prévisible si stockage et manipulation correcte.
Conditions à éviter	Pas déterminée.
Matière à éviter	Pas déterminée.
Produits de décomposition dangereux	Pas de produit de décomposition dangereux connu.

11 .RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	DL ₅₀ orale>5000mg/kg (rat)
Effet primaire d'irritation	de la peau : peu irritant des yeux : peu irritant
Effet mutagène	pas mutagène (test Ames)

12.INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ecotoxicologie	Poisson = 96h - LC ₅₀ (Oncorhynchus mykiss) > 180mg/L Daphnie = 48h - EC ₅₀ (Daphnia magna) : 38,9 mg/L Algue = 72h - EC ₅₀ = 3,6 mg/L
Rémanence	Pas biodégradable immédiatement. DBO<60%, 28 jours en vase clos (OECD301D). Il n'y a pas de bioaccumulation attendue.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2007/CE, Article 31

Page :4
Révision nr :2
Date:22/06/2011
Remplace :0/0/0

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Produits Conformément à la législation en vigueur (préférable par incinération dans une centrale agréée).

Emballages contaminés Conformément à la législation en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport Terrestre

Classe ADR	9	Emballage ADR	III
Classe RID	9	Emballage RID	III
Code de classification	M6	N°ONU RID/ADR	3082
N° d'identification du danger	90		

Transport Maritime

IMO/IMDG code		Classe IMDG	9
Emballage IMDG	III	N°ONU	3082
EmS	F-A, S-F	MFAG	none
Polluant marin	No.		

Transport Aérien

Classe IATA/ICAO	9	N°ONU	3082
Risque annexe	-	Emballage	III
Instruction de conditionnement	Y914		

15. INDICATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage en accord avec les directives européennes :

N°CE : polymère

Lettre d'identification et de caractérisation de danger du produit :



Dangereux pour l'environnement N

Phrase(s) de risques R

51/53 : Toxique pour l'environnement

Phrase(s) sécurité S

2 : Conserver hors de portée des enfants
20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
61 : Eviter le rejet dans l'environnement

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces informations concernent uniquement le produit mentionné ci-dessus et ne sont pas valables dans le cas de mélanges ou de modifications.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Rappel des phrases R portées au paragraphe 3 :

22 Nocif en cas d'ingestion

38 Irritant pour les yeux

41 Risque de lésions oculaires graves

34 Provoque des brûlures